

PERSPECTIVES...

Repenser le « Pouvoir Gris » dans l'espace public.

Jean-Philippe Viriot Durandal, Maître de conférences en sociologie, Université de Franche-Comté, Membre du GEPECS, Paris V René Descartes - La Sorbonne

Résumé :

Les regards croisés sur le « pouvoir gris » échangés depuis trois ans au niveau international pour l'élaboration des deux numéros de la revue amènent à reprendre l'analyse du pouvoir à partir des enjeux politiques. Le « pouvoir gris » désigne alors l'action des retraités et personnes âgées sur la vie démocratique. Au regard des multiples facteurs analysés, l'idée d'un « péril géronto-démocratique », où domineraient sans partage les groupes de pression liés à l'âge est largement tempérée par les conditions sociologiques, économiques, politiques et institutionnelles de l'émergence d'un tel pouvoir.

Mais au delà, il s'agit d'analyser les interactions entre âge et société sur les autres champs, qu'ils soient médiatiques, sociaux ou économiques.

En se tenant scrupuleusement à l'analyse des phénomènes observés au cours des deux dernières décennies, il apparaît finalement qu'un fort décalage existe entre l'image -souvent véhiculée par les médias- d'un « pouvoir gris » omnipotent et la réalité de ce pouvoir sur les dynamiques de fond qui ont fait évoluer les politiques publiques. Dans les années 80 et 90, les réformes des systèmes de retraite ont ainsi été longtemps considérées dans les pays développés comme des projets à très haut risque, jusqu'à faire figure de « no man's land » politique. Au début des années 90 le premier Ministre français Michel Rocard estimait qu'une tentative en la matière pourrait venir à bout de plusieurs gouvernements, alors qu'à Washington le dossier des pensions faisait figure de « troisième rail ». Un rail à haute tension semblable à celui du métro de New York qui promettait une mort certaine à celui qui le touche. Pourtant, en moins d'une décennie, presque tous les gouvernements en Europe comme en Amérique du Nord ont réformé leur système de retraite. A tel point que l'on peut se demander avec Robert Binstock si ce pouvoir gris ne se résumerait pas en définitive à un « Bluff politique ».

Car l'analyse du pouvoir présumé d'un groupe social commande de dépasser son périmètre pour en mesurer l'épaisseur ; la consistance étant liée à sa capacité à faire masse et à se mobiliser. Elle renvoie à l'homogénéité interne et aux ressources effectives dont dispose ce groupe social pour peser sur les décisions publiques. Or, les différents groupes d'intérêts de retraités n'échappent pas aux tensions à l'intérieur d'un champ gérontologique composé de forces contradictoires et concurrentielles. Ce jeu d'opposition et de convergences existe tant à l'intérieur du groupe (associations, clubs ou syndicats de retraités) qu'à l'extérieur (associations professionnelles, gestionnaires publics, groupes patronaux, entreprises privées...). Autant de champs de forces qui s'exercent sur les décideurs publics pour influencer les réformes des politiques sociales.

I/ Vers un péril démocratique ?

Il convient, tout d'abord, de revenir sur le terme qui, jusqu'ici, a servi de fil conducteur aux réflexions sur le pouvoir des retraités et des personnes âgées. Le « pouvoir gris » en tant qu'expression consacrée par les médias est assez difficile à traduire en tant que notion académique. Autant le « pouvoir » renvoie à des concepts assez familiers en sciences humaines, autant le qualificatif « gris » ne circonscrit pas clairement le public auquel il se

rattache. La notion de pouvoir renvoie en premier lieu à une « probabilité » qu'un acteur (individu ou groupe) puisse imposer sa volonté dans une « relation sociale »¹. Au delà de l'approche weberienne, Crozier et Friedberg lient « le pouvoir » à « une relation d'échanges » et de « négociations » dans laquelle « deux personnes au moins sont engagées » (Crozier & Friedberg, 1977, p.56). Au carrefour de ces traditions, l'analyse présentée ici appréhende le pouvoir comme une capacité individuelle ou collective à agir dans une relation micro ou macro sociale pour peser sur un objet (la décision elle-même) et son environnement (processus décisionnels formels et informels). L'environnement renvoie ici aux cadres relationnels c'est-à-dire à l'ensemble des éléments politiques, économiques, sociaux et culturels qui conditionnent les activités, les perceptions et les représentations humaines autour de l'objet.

L'image colorée de ce pouvoir teinté de gris, en référence à la marque du temps, entretient une certaine opacité dans la définition des contours de la population qu'il recouvre. Une première approche plutôt restrictive limite le groupe aux seuls retraités alors qu'une seconde lecture plus large admet l'ensemble de ceux qui, proches de l'âge de la retraite, s'intègrent dans les systèmes d'intérêts liés au vieillissement. C'est ainsi par exemple que le plus important lobby de retraités américain (AARP) s'est ouvert aux adhérents de plus de 50 ans alors que l'âge légal de la retraite était de 65 ans. Quelle que soit l'option retenue dans la délimitation du groupe, c'est à sa puissance numérique et à son expansion rapide liée au vieillissement de la population qu'il est fait référence lorsque l'on évoque le « pouvoir gris ». Le pouvoir gris exprime donc ici à la fois le potentiel et l'action d'un groupe social – défini par l'avancée en âge et/ou le statut de ses membres – dont les ressources matérielles ou symboliques sont mobilisées pour la défense de ses intérêts dans l'élaboration de la politique de la vieillesse.

Dans l'analyse du pouvoir des retraités sur les sociétés contemporaines, l'intérêt des sciences sociales et politiques s'est essentiellement porté sur le champ politique. Les débats sur ce thème interviennent dans un contexte international où les contraintes sur les budgets publics amènent à reconsidérer le rôle de l'Etat-providence en matière de politique de la vieillesse. Le phénomène de vieillissement et ses répercussions sur certains pays notamment ceux du G8 est à bien des égards considéré comme une donnée stratégique fondamentale dans la concurrence que se livrent les nations et les grands pôles politiques et économiques mondiaux. Dans cette perspective, la part de la politique de la vieillesse dans le budget global des nations est souvent présenté comme un facteur de contrainte structurelle sur le budget des Etats. En absorbant une partie croissante de la richesse nationale, les pays riches pourraient perdre en compétitivité face aux nations plus jeunes, moins opulentes mais aussi moins protectrices. En outre, la ponction grandissante des politiques de la vieillesse sur les ressources budgétaires globales induirait aussi une restriction des marges de manœuvre des gouvernements sur les autres compartiments de l'action politique (relance de l'emploi, de la consommation, sécurité nationale, défense, recherche...). Dans le cas de la France force est de constater que depuis la création de la sécurité sociale, les dépenses de protection sociale n'ont cessé de croître, passant de 12% de la richesse nationale en 1949 à 28,5% en 2000². À lui seul, le risque vieillesse et survie représentait plus de 44% des dépenses de protection sociale au tournant du siècle dernier. En à peine cinquante ans, la France, comme la plupart des pays européens, a construit une nouvelle architecture des systèmes de solidarité collective reposant sur l'impôt ou sur les cotisations sociales. Les débats publics sur les nouvelles frontières de l'Etat social sont

¹ La relation sociale étant entendue chez Weber comme « le comportement de plusieurs individus en tant que, par son contenu significatif (*Sinngehalt*), celui des uns se règle sur celui des autres (*aufeinander gegenseitig eingestellt*) et s'oriente en conséquence » (Weber M., 1971, p. 24)

² Source : Tableau de l'économie française, 2001-2002, INSEE, p. 100.

nombreux sur comme dernièrement en Allemagne (Schirmacher F., 2004) en l'Australie (Ozanne E., in *Cahiers de la FIAPA*, 2004) ou aux Etats-Unis (Peterson P., 2002; Rother, J., 2002; in *Cahiers de la FIAPA 2002*). A tel point qu'à Washington, un programme d'étude sur les conséquences mondiales du vieillissement (*Global Aging Initiative*) a été entrepris par le Centre d'Etude Internationale et Stratégique (Center for Strategic and International Studies) plus familier des questions de relations internationales et de sécurité que des problématique sociales. Le chef de ce programme proche des conservateurs américains (Hewitt P., in *Cahiers de la FIAPA*, 2002) a mis en garde les pays développés contre les effets d'un déséquilibre démographique (qui renforcerait le pouvoir politique des aînés) sur l'équilibre budgétaire du fait de la dynamique des besoins sociaux liés au vieillissement. C'est oublier que la croissance des dépenses sociales répond à des facteurs plus complexes dans lesquels le vieillissement est certes important, mais ne représente pas - de loin - le seul facteur explicatif. Car l'accroissement de la demande sociale en matière de santé et de protection sociale tout au long de la vie n'échappe pas aux autres groupes d'âge, qu'il s'agisse des enfants, des actifs ou de toute personne en fin de vie. D'ailleurs, la majeure partie de cet accroissement jusqu'à aujourd'hui s'est produit, alors que l'âge moyen de la population n'atteignait pas 50 ans. Pour autant, il convient de ne pas esquiver ce débat sur le fond en tentant d'objectiver les répercussions potentielles des évolutions démographiques sur les équilibres politiques.

Dans la plupart des pays développés, les tendances démographiques indiquent une croissance des plus de 60 ans dans la population totale. Depuis presque un quart de siècle, leur nombre augmente dans l'Europe des 15. Leur proportion est ainsi passée de 15,5% en 1960 à 21,4% en 1999, alors que dans le même temps, les plus de 20 ans chutaient de 31,7% à 23,1%. Cette tendance au vieillissement se confirme pour l'Europe élargie à 25. La progression des 65 ans et plus dans la population totale sera de +22% entre 2000 et 2015 et de +27% entre 2015 et 2030 alors que, dans le même temps, les classes d'âges les plus jeunes (0-14 ans et 15-29) ne cesseront de s'affaiblir démographiquement.

Tableau 1: Evolution des effectifs par classes d'âge (0-14), (15-29) et 65&+ dans l'UE à 25 entre 2000 et 2030 en Europe.

	0-14 ans	15-29	65 et +
Evolution des effectifs de la classe d'âge entre 2000-2015 (en million)	- 11,3	- 11,3	+ 15,7
Evolution des effectifs de la classe d'âge entre 2000-2015 (en %)	- 12%	- 12%	+ 22%
Evolution des effectifs de la classe d'âge entre 2015-2030 (en million)	- 8,5	- 8,5	+ 23,3
Evolution des effectifs de la classe d'âge entre 2015-2030 (en %)	- 11%	- 11%	+ 27%

Source : Eurostat 2000 & Fotakis 2004

Aux Etats-Unis, selon les prospectives des Nations Unies, 33 millions d'américains dépassaient 65 ans au début des années 90. Ils devraient être 70 millions en 2030. Cette classe d'âge devrait gagner en importance pendant encore plusieurs décennies.

Mécaniquement, en Europe comme dans la plupart des pays développés qui traversent ces évolutions démographiques, la part des retraités dans le corps électoral s'accroît. Comme le rappelle A. Campbell en 1996, alors que les plus de 65 ans constituaient 12.7 % de la population totale, ils représentaient 24% des suffrages exprimés pour la présidentielle. (Campbell, 2003, p.8). Ce potentiel politique en expansion intrigue les médias et inquiète les élus à tel point qu'une partie de la presse annonçait l'avènement d'un « pouvoir gris » dans les démocraties occidentales dès la fin du XX^e siècle. Aux Etats-Unis, au tournant des

années 1980 et dans les années 1990 des articles ont stigmatisé l'effet du vieillissement de l'électorat sur les élections présidentielles de 1988 et de 1992 (Hornblower, 1988, p.35 ; Crenshaw, 1992). En France et en Europe, l'influence du vote des retraités a également suscité des débats à l'occasion de différents scrutins (Viriot Durandal 2003a).

II/ Forces et faiblesse des grands nombres

Les perspectives démographiques assurent aux plus de 60 ans un potentiel électoral croissant pendant presque toute la première moitié du ^{xxi}^e siècle, dans la plupart des pays développés. Les retraités représentent effectivement un potentiel politique d'autant plus substantiel que leur poids électoral dépasse largement leur effectif. Plusieurs facteurs interviennent dans cette sur-représentation. Tout d'abord, dans les pays où l'inscription sur les listes électorales implique une démarche individuelle et volontaire, le taux d'inscription des plus de 60 ans sur les listes électorales est souvent plus élevé que celui des plus jeunes. En France, par exemple, au milieu des années 1990, trois-quarts des moins de 20 ans étaient inscrits contre 95% des plus de 45 ans. (Héran & Rouault, 1995). Sur un échantillon de plus de 100 000 personnes, traité par l'INSEE en 1997, 33,6% des électeurs inscrits avaient plus de 60 ans, ce qui représente plus que leur proportion dans la population française en âge de voter. Par ailleurs, la participation entre 55 et 75 ans est parmi les plus fortes de toutes les classes d'âge. Dans les pays où le vote n'est pas obligatoire, le taux d'abstention par cohorte est généralement plus élevé dans la jeunesse et au quatrième âge, mais à son minimum à l'âge mûr.

Enfin, les retraités, par leur nombre et leur propension à voter, représentent une force majeure dans le corps électoral. Au Québec, Laurent Martel compare la proportion des 18-34 ans aux 65 et plus et conclut que l'on devrait assister dans les deux décennies à venir à une « passation de pouvoir » où « pour la première fois de l'histoire, les personnes âgées disposeront de plus de votes que les jeunes » (Martel, 1997). Aux Etats-Unis, Jill Quadagno constate au début des années 90 que les plus de 65 ans votent pratiquement trois fois plus que les 18-24 (Quadagno J., 1991, p.42). En 2003, Andrea Campbell distingue le taux de participation des seniors (+ 65 ans), des personnes d'âge moyen (35-64) et des jeunes (18-34) . Elle constate un décalage considérable entre les jeunes et les seniors avec respectivement – 27 points en 1996 et - 43 points aux élections de mid term.

Tableau 2 : Taux de participation aux élections aux Etats-Unis en 1996 et 1998

	65 & + (<i>seniors</i>)	35-64 (<i>âge moyen</i>)	18-34 (<i>jeunes</i>)
Présidentielle 1996	84%	77%	57%
Mid term 1998	73%	59%	30%

Source : A. Campbell 2003 & National Election Study

A la lecture de ces données, il semble que le fossé le plus large soit celui qui sépare les jeunes du reste de la population. Rien qu'entre les jeunes et leurs aînés directs, 20 points séparent les deux groupes d'âge en 96 et 29 points en 1998. Lors du dernier scrutin présidentiel de 2004, l'écart entre les cohortes reste sensible même si son intensité est différente des élections de mid term. La France est confrontée à ces tendances même si elles sont souvent moins contrastées. Quelques éléments d'explication sont avancés. Le rapport générationnel à la politique et au civisme, mais aussi à leurs formes d'expression est souvent évoqué. Le lien des jeunes à la politique semble plus distendu. Ils doutent de la capacité du pouvoir politique à peser sur l'évolution de la société et sur leurs propres problèmes. Parallèlement, dans les populations les plus âgées, notamment celles qui ont connu la guerre, on note un attachement particulier à la manifestation de la citoyenneté par le vote et un sentiment encore très répandu qu'il s'agit d'une obligation civique (Thomas H., 1996, pp. 156-164). En France, comme probablement dans bien d'autres pays, les plus âgés demeurent dans une logique de « vote par principe », ou de « vote par devoir », alors que

les jeunes ont plutôt tendance à banaliser leur rapport à cet acte politique en le considérant comme un simple droit qu'on peut ou non utiliser. Pierre Bréchon note même que « chez les plus âgés, on semble prêt à voter même si l'on n'est pas politisé », alors que la faiblesse du degré de politisation aurait plus d'effet dissuasif sur les plus jeunes âgés de 18 à 44 ans en 1999 (Bréchon, 2000, p.112).

La crainte du poids des seniors repose alors sur la faiblesse d'implication des plus jeunes dans le vote. Paradoxalement, si la légitimité démocratique se fonde sur la participation des citoyens au vote il est étonnant de s'inquiéter du fort taux de participation d'une catégorie de la population plutôt que de déplorer l'abstentionnisme d'une autre et de mettre en place une stratégie efficace visant à la (ré)concilier avec la politique.

La mort civique ou le déclin

Ce premier paradoxe n'est pas anodin car il annonce d'autres développements sur les réponses envisagées face au vieillissement du corps électoral et à la « sur représentation » des seniors dans le suffrage. La plus radicale est sans doute celle de Douglas J. Stewart, Professeur invité à l'Université de Californie, qui plaidait dans la revue *New Republic*, « pour que toute personne retraitée ou ayant atteint 70 ans, dans tous les cas au plus tôt, perde son droit de vote » (cité par Vincent & alii, 2001).

La position de Stewart est marginale et n'a pas été reprise sérieusement par la communauté universitaire. Mais elle n'en est pas moins intéressante sur le plan de la symptomatique sociale. Car d'autres propositions -a priori plus modérées- mais inspirées de principes assez proches apparaissent de manière récurrente dans la littérature. Rappelons, par exemple, les positions défendues par Silvano Möckli, Professeur à l'Université de Saint Gall en Suisse. Elles introduisent une conception dans laquelle une représentation équitable du corps social impose une intervention sur le corps électoral pour éviter un phénomène de domination de certains groupes d'âge. Le projet de Möckli consiste à minorer le vote des plus âgés en attribuant un coefficient à chaque classe d'âge. À 18 ans, le multiplicateur serait de 2 puis déclinerait de 0,01 par année. L'importance du vote diminuant avec l'âge, le bulletin d'une personne de 70 ans ne compterait plus que pour 1,48. Compte tenu de la logique dégressive du système de pondération, il est à espérer que les avancées scientifiques ne repoussent pas trop les âges de la vie humaine³ ! L'idée ne se limite pas au seul laboratoire d'un chercheur isolé. Peter Peterson, ancien ministre du Commerce des États-Unis, directeur de la *Federal Reserve Bank of New York*, se plaignait un jour de l'influence politique des aînés aux États-Unis au ministre des personnes âgées de Singapour. Il rapporte la suggestion que lui aurait fait ce dernier. Le ministre Lee Kuan Yew suggérerait d'accorder deux voix aux actifs pour contrebalancer le *lobbying* et l'influence considérable des retraités (Peterson, P., 1999, p.210).

Plus sophistiqué encore, Möckli propose un second dispositif visant à tempérer les menaces du « pouvoir gris » en introduisant un second outil correcteur. Il s'agit de donner un droit de veto aux plus jeunes en tant que groupe minoritaire. Les moins de cinquante ans pourraient alors bénéficier d'une capacité de blocage dans les projets soumis aux votations populaires. Dans une interview, six ans après ses premières propositions, Möckli abaisse arbitrairement le plancher à 40 ans pour certaines élections (Möckli, interview).

Vers une « démocratie de redressement » ?

³Pour les adeptes de prospectives, gageons que l'être humain n'atteigne jamais 218 ans qui marquerait -dans ce système- l'âge limite de l'existence politique et le début de la mort civique. Au-delà le coefficient du vote serait... négatif !

Le vote par classe d'âge serait alors institué. Que ce soit par l'introduction d'une démocratie de redressement qui corrigerait par coefficient les effets prétendument néfastes du vote âgé, ou en introduisant une citoyenneté à durée déterminée (CDD) à travers la péremption du pouvoir électoral avec l'âge, ces propositions fondent une discrimination par classe d'âge dans la représentation politique qui bouleverse les conceptions contemporaines de nos systèmes démocratiques. Cette approche introduit de fait une communautarisation du vote, dans laquelle les groupes d'âge sont identifiés à des groupes d'intérêts antagonistes. Elle postule aussi une communauté de culture politique et idéologique à l'intérieur de ces groupes et une différence tranchée par rapport aux autres groupes en amont comme en aval dans l'échelle des âges. Le principe de pondération entre les différents groupes du corps social et le corps électoral repose sur l'idée d'une cote mal taillée entre les caractéristiques du corps électoral et l'importance des problématiques et des intérêts portés par des groupes dominés démographiquement ou socialement. Les dispositifs de pondération ouvrent potentiellement à une série d'autres révisions fondées sur une certaine idée - évidemment subjective - de la « bonne représentation politique » des différentes parties du corps social. Cette approche de la démocratie contemporaine induit d'autres découpages fondés sur d'autres critères que l'âge comme le sexe, l'origine ethnique et pourquoi pas la catégorie socioprofessionnelle, le type de statut (privé / public), ou le niveau de revenu ? L'idée d'une « démocratie de redressement » fondée sur des correctifs liés à la connaissance sociologique des composantes de l'électorat et des problèmes sociaux qui s'y rapportent révèle et amplifie de manière symptomatique la difficulté des démocraties pluralistes contemporaines à affirmer l'égalité des droits politiques comme un principe intangible et juste socialement. Ce débat intervient dans un contexte où les formes légitimes de pouvoir sur les décisions collectives échappent difficilement aux tensions identitaires et aux tentations de fragmentation catégorielle.

Comment, alors, analyser les fondements qui inspirent les partisans de la « démocratie de redressement » ?

Le système de justification de ce type d'approche consiste essentiellement à apparenter le vieillissement démographique à une forme de domination politique contraire à l'équilibre entre les classes d'âge ou les groupes générationnels ; un déséquilibre considéré comme nuisible au dynamisme économique et politique des sociétés modernes. Et notamment les plus riches d'entre elles qui ont structuré une partie de leur politique sociale autour de critères d'âge. Car en organisant les solidarités avec les plus âgés (retraite, santé, dépendance...), les politiques publiques ont indirectement favorisé la création de groupes d'intérêts sociaux considérables (Quadagno & Myles, 1991 ; Viriot Durandal 1999). L'appartenance à une catégorie d'intérêt liée à la politique de la vieillesse renforce l'intérêt politique porté pour ces enjeux et la mobilisation sur ces thèmes même parmi des populations à faible capital économique et culturel ordinairement moins enclines à s'engager ou à voter (Campbell, 2003).

Au-delà de ces constats, la crainte de voir s'exprimer ces intérêts dans les rapports de force politique pousse certains analystes à s'interroger sur l'influence politique des plus âgés sur l'évolution des politiques publiques. Les retraités constitueraient en quelque sorte une communauté d'intérêts à courte visée dont l'objectif consisterait principalement à conserver en l'état et à institutionnaliser un système de redistribution qui leur est particulièrement favorable mais dont le coût menacerait les équilibres de moyen et long terme (Van Parijs P., 1999). Autrement dit, se développerait parmi les plus âgés, une attitude électorale irresponsable dont certains groupes de pression ou partis démagogues pourraient tirer profit au détriment des jeunes générations moins nombreuses et moins bien représentées.

L'une des idées souvent développée consiste à utiliser l'opposition dichotomique entre les intérêts des différentes générations. Peterson relate ainsi un sentiment partagé par une partie de l'opinion américaine selon laquelle : " Dans beaucoup d'endroits, un nombre croissant de militants (âgés) font pression pour la baisse des bourses scolaires et des investissements à destination des jeunes " (Peterson, 1999, p. 206).

En fait, l'importance numérique de la catégorie " retraités et personnes âgées " et son expansion démographique a fait naître des représentations très approximatives sur le pouvoir de ce "groupe social " et sur sa capacité à peser sur les décisions politiques. Car l'analyse postule a priori une homogénéité d'une catégorie en définitive très divisée. Le mythe du " pouvoir gris " et de l'omnipotence du lobby des retraités a largement été relayé par les médias sur la base d'une méconnaissance du morcellement de cette population.

Les études sur l'effet du vieillissement sur les budgets sociaux, notamment à destination des plus jeunes, demeurent relativement contradictoires. Certains travaux observent dans certaines configurations locales - où le nombre de retraités est particulièrement élevé - des corrélations entre la structure démographique et le fléchissement des budgets publics pour l'éducation (Poterba, 1997). Dans d'autres recherches au contraire, même dans une configuration particulièrement favorable à l'expression des intérêts des retraités dans la vie publique (forte concentration de retraités, taux de participation électorale très élevé, présence de groupes de pression de seniors), l'impact de la présence de populations âgées n'a pas joué de manière significative sur l'orientation budgétaire des collectivités locales (Button J., Rosenbaum W, 1990). Il semble, en tout cas, difficile d'extrapoler certains constats locaux au niveau fédéral notamment en matière de comportement électoral ou même de préférence politique. L'influence des retraités et de leurs organisations est également relativisée à cet échelon de la décision politique. (Wallace & alii, 1991). Même au plus fort du débat sur l'influence du " pouvoir gris " aux États-Unis, le vote des personnes âgées est loin d'être unanime comme le confirme l'étude de Laurie Rhodbeck pour les élections fédérales de 1972 à 1988 (Rhodbeck, 1993). Les retraités ne constituent pas dans l'électorat un ensemble homogène centré sur la défense exclusive de leurs intérêts et leur suffrages restent généralement assez partagé sur l'échiquier politique. L'hétérogénéité des valeurs politiques et l'influence d'autres facteurs que l'âge (situation socio-économique, appartenance à des groupes identitaires forts...) est un facteur important de division et de diversité dans les suffrages. L'étude des préférences politiques des retraités nous renvoie ainsi aux héritages qui marquent l'expérience individuelle et collective du monde social et à son influence sur l'identité et les valeurs. Le vote est souvent très solidement enraciné dans une continuité liée à l'histoire individuelle, faite de repères politiques et de systèmes de valeurs éprouvés au cours de l'existence. Les pré-constructions sociales antérieures à la retraite influencent donc notablement les choix individuels. Car l'identité politique et sociale ne disparaît pas à la retraite lorsque l'individu s'intègre à des systèmes d'intérêts liés à la politique de la vieillesse, comme le rappellent dans des contextes différents Didier Vrancken (2002) pour la Belgique et Tatiana Kozlova (2002) pour la Russie.

La question de l'homogénéité se pose non seulement au niveau de la catégorie sociale, mais aussi à l'échelle des organisations de défense des retraités dont la force dépend aussi de leur capacité à faire masse. Dans les années 90, des travaux ont été réalisés sur ce sujet au niveau national, notamment par Van Tassel et Meyer (1992) aux États-Unis, par Vincent, Patterson et Wale en Grande-Bretagne (Vincent & alii, 2001) ou d'autres en France (Viriot Durandal, 1999 & 2003a). Des perspectives comparées ont été entreprises par Pratt en 1993 (États-Unis, Grande-Bretagne, Canada) et par Alan Walker (1999) au niveau européen soulignant la diversité des formes de structure et de leur pouvoir.

Il apparaît que du fait de leur diversité, les organisations ne font pas nécessairement masse. Car la représentation des intérêts sociaux est aussi un champ de pouvoir avec des conflits dans les projets, les valeurs et les stratégies.

Elles sont également confrontées à des adversaires dont les moyens financiers, logistiques ou relationnels sont parfois plus importants comme le souligne le chef des lobbyistes du plus grand groupe de pression de retraités américain lorsqu'il déplore sa lutte inégale entre les intérêts sociaux et les grands groupes pharmaceutiques (Rother J., 2002).

Enfin, le pouvoir d'un groupe social et des groupes de pression qui le représentent dépend aussi de la culture de mobilisation de ses membres. La situation varie très fortement en fonction des pays. Mais l'amélioration du niveau socioculturel des retraités dans les pays riches, leur plus grande culture de l'action politique (notamment parmi les baby-boomers) et le temps libre dont disposent les retraités constituent des ressources non négligeables. La force d'un groupe ne repose donc pas uniquement sur le nombre ou même sur le niveau de ressources matérielles et symboliques de ses membres, mais sur sa capacité à les mobiliser. Elle est aussi fonction de la cohérence identitaire du groupe, de son unité autour de projets, de valeurs et d'hommes fédérateurs (Pratt H, 1995). Elle dépend enfin de son aptitude à produire de l'expertise, (Béland D. & Viriot Durandal, 2003) mais aussi à délivrer un message clair, informé, professionnel et légitime dans l'espace public. Le cas du MCCA (voir encadré) (*Medicare Catastrophic Coverage Act*) aux Etats-Unis est assez symptomatique de la difficulté à rassembler toutes ces conditions. En 1988, le Congrès américain vote le MCCA, répondant ainsi aux pressions de grandes organisations de retraités et de leurs alliés professionnels du secteur gérontologique ou associations de malades.

Le MCCA (*Medicare Catastrophic Coverage Act*)

Ce projet d'extension de la couverture médicale et d'intégration de certains risques liés à la dépendance pour les plus de 65 ans fut considéré, par nombre d'observateurs, comme le plus important en la matière depuis la création du programme *Medicare**. Mais le mode de financement proposé différait radicalement des mécanismes ordinaires de solidarité nationale ou d'assurance sociale, puisqu'il demandait un effort contributif supplémentaire aux seuls bénéficiaires potentiels (les retraités) et non plus à l'ensemble des contribuables. En d'autres termes, le financement de l'extension du droit à la santé pour la population des plus de 65 ans reposait sur l'acquittement d'un impôt sur cette même population. La progressivité de ce nouvel impôt aurait fait peser une large partie du financement sur les classes âgées les plus nanties qui disposaient souvent déjà d'assurances complémentaires privées financées par leur ancienne entreprise ou par elles-mêmes (*Medigap*). Elles auraient par contre largement profité aux personnes âgées les plus modestes.

* *Medicare* couvre une partie des frais de santé des plus de 65 ans aux États-Unis.

En moins d'un an des affrontements considérables ont brisé la loi. La peur de la pression fiscale apparaît comme le premier motif d'opposition à la réforme (Day C., 1993). L'analyse de la position des seniors et de leurs organisations, dans le cas du MCCA, révèle que les catégories d'intérêts matériels et moraux au sein de la catégorie sociale « retraité » ne sont pas toujours homogènes, voire, dans certains cas franchement antagonistes. Ces divergences fondent en partie les oppositions entre les groupes de pression de retraités. Certaines organisations ont plaidé pour la loi, alors que d'autres l'ont combattue en refusant la pression fiscale ou en s'insurgeant le principe d'un système fiscal discriminatoire. L'AARP qui défendait la loi a souffert d'une double division à l'extérieur et à l'intérieur de son propre camp à travers les conflits interne à l'organisation et ceux qui l'opposèrent aux autres organisations de seniors. (Crystal S., 1990 ; Torres-Gil F., 1992). Cet épisode de la vie sociale et politique américaine confirme que le clivage d'intérêts entre riches et pauvres ou entre ceux qui bénéficient d'une protection et ceux qui n'en bénéficient pas peut parfois

primer sur les catégories d'âge. Force est de constater en l'espèce l'éclatement du camp des « retraités » en différents sous-groupes d'intérêts et d'opinions.

En outre l'adéquation directe et invariable entre les intérêts matériels « objectifs » des bénéficiaires de la politique sociale et leurs comportements électoraux est assez discutable. Les personnes âgées ne sont pas hermétiques aux problématiques des autres classes d'âge notamment du fait de leur entourage familial. En France, Vincent Drouin note, au terme d'une étude sur les élections présidentielles de 1995 et 2002 et les législatives de 1997, que les préoccupations des retraités ne se distinguent pas sensiblement de celles des autres électeurs (Drouin V., 2002).

En 1995, les plus de 65 ans s'inquiètent en premier lieu du chômage comme leurs cadets alors qu'ils ne sont plus directement concernés par l'évolution du marché de l'emploi. Les préoccupations des retraités ne sont pas régies seulement par la défense de leurs intérêts catégoriels, mais aussi par leur exposition indirecte aux questions sociales en tant que parents ou grands-parents. Le maintien des acquis sociaux prend la seconde place dans les mêmes proportions parmi les retraités et les actifs. Ce n'est finalement que sur le troisième choix que les options divergent ; les plus de 65 ans préférant le thème de la sécurité à celui de la lutte contre les exclusions favorisées par les plus jeunes. L'insécurité physique pour des personnes âgées est considérée généralement comme une préoccupation plus forte que pour les plus jeunes. Certaines approches psychosociologiques mettent en avant les effets de l'âge biologique et l'affaiblissement physique et suggèrent qu'ils renforceraient la recherche de protection et la réticence aux changements des repères familiaux (conservatisme). La baisse de l'estime de soi et du sentiment de pouvoir peser sur son environnement expliqueraient également cette aspiration à la sécurité et influenceraient donc les attitudes et les comportements politiques. Par ailleurs, la position dans les cycles de vie, avec la progressive constitution d'un patrimoine et l'acquisition de biens matériels (propriété immobilière, automobile...) rendrait également plus sensible l'électorat vieillissant à la sécurisation des biens acquis. C'est une hypothèse. Elle recoupe l'idée d'un effet d'âge sur les thèmes électoraux et sur le vote.

Pour autant, en 2002, la sécurité a pris la première place des préoccupations des français dans toutes les classes d'âges. Le thème n'est donc pas l'apanage spécifique des plus âgés.

L'adéquation entre catégorie sociale « retraité », intérêt matériel et préférence politique sur laquelle repose largement la peur d'un « pouvoir gris » ne semble pas toujours se fonder sur une perception rationnelle et scientifique des déterminants du vote.

Une domination culturelle ?

Par contre, il existe une seconde série d'hypothèses qui défend l'idée d'une domination, non plus seulement politique mais également culturelle des aînés sur les autres générations et dont les effets se traduiraient notamment par une emprise sur les valeurs et les projets politiques. L'argument consiste à présenter les clivages intergénérationnels non plus sur la base de conflits entre des groupes d'intérêts moteurs, mais à partir d'oppositions culturelles latentes qui légitimeraient le statu quo en matière de protection sociale et influencerait la nature même des débats politiques. Le nombre imposerait les normes dominantes. Par conséquent, l'affaiblissement de l'influence conservatrice des aînés dans les sociétés placées face aux défis de la modernité s'imposerait pour éviter un repli pernicieux sur les valeurs passées. Et les nations pourraient alors sereinement préparer leur avenir. René Knüssel et Dolores Castelli rappellent la ligne défendue à ce sujet par leur collègue Möckli : « Si l'on tient compte du fait que l'électorat âgé a un comportement électoral plus conservateur, de réelles menaces pèsent sur l'avenir de la démocratie » (Knüssel R. & Castelli D., 1995, p. 151). Le vote des personnes âgées, du fait de leur force

électorale, est présenté comme une minorité de blocage politique voire un pouvoir d'hypothèque sur l'avenir. Les propositions de pondération reposent en définitive sur un jugement de valeur assez normatif du « bon choix politique ». Elles postulent implicitement que les objections aux nouveaux projets politiques présentés au nom des impératifs de la « modernité » se résumeraient à des erreurs fatales d'orientation contraires à l'intérêt général et à l'avenir des futures générations. Ces représentations fondent un système de discrimination sans interroger précisément ces liens et sans examiner les fondements de l'hostilité à certaines évolutions.

Il semblerait que, contrairement à l'idée reçue, la plus grande sensibilité aux idées conservatrices ne soit pas imputable exclusivement à un effet d'âge. Vieillir ne pousserait pas inexorablement au repli sur des valeurs conservatrices. Le phénomène est assez complexe. Pour au moins trois raisons, dans le cas français. Il semblerait que le positionnement droitier des plus de 60 ans assimilé jusqu'à présent à l'augmentation du conservatisme avec l'âge ne soit pas immuable car en partie lié à des effets de structure et de génération. La structuration sociologique de l'électorat des plus de 60 ans change progressivement au profit de population plus favorables aux partis de gauche (moins d'agriculteurs, plus de salariés, moins de catholiques pratiquants, travail des femmes, vote féminin moins à droite...). Les effets de la mortalité différentielle qui jouaient en faveur de la droite devraient aussi évoluer. Les femmes et les catégories sociales à plus forte espérance de vie votaient plus pour les partis conservateurs, mais cette tendance semble devoir se réduire. Des considérations d'ordre plus générationnelles (apparition des cohortes du baby-boom) sont de nature à faire évoluer ce que l'on considérait jusqu'alors comme un invariant de l'effet d'âge sur le positionnement politique. Si l'effet d'âge existe probablement dans cette génération il n'est pas suffisamment puissant pour compenser son inclinaison pour les valeurs de gauche. La représentation du « pouvoir gris » comme force massivement de droite doit donc être tempérée par l'apparition progressive des baby-boomers dans les cohortes de plus de 60 ans, qui devraient mitiger l'orientation conservatrice du vote. Mais si on entend par conservatisme une attitude opposée à toute forme de changement et un repli systématique sur le passé et l'existant, peut-on vraiment identifier le virage à gauche des retraités comme un ancrage dans des attitudes plus progressistes? La dichotomie conservatisme / progressisme qui a profondément marqué les clivages politiques dans la génération des jeunes activistes des années 70 a-t-elle aujourd'hui le même sens et les mêmes connotations? Les défis politiques et sociaux du XXI^{ème} siècle qui passent sans doute par la réforme de l'État, de ses domaines d'action et de ses modes d'intervention peut impliquer la création de nouveaux dispositifs différents de ceux qu'ont connus les générations du Baby boom. Les lignes frontières entre les responsabilités individuelles, familiales et publiques pourraient ne plus ressembler au paysage familier de la seconde moitié du vingtième siècle et provoquer de la part de ceux qui ont été socialisés dans ce contexte des réactions hostiles. Le conservatisme « moderne » ne consisterait-il pas à refuser de se projeter dans de nouvelles formes d'organisation des solidarités pour s'en tenir exclusivement à la défense de modèles anciens connus et éprouvés? Mais en même temps, les évolutions actuelles dans l'architecture des solidarités publiques peuvent-elles faire l'économie du constat de l'amélioration considérable des conditions de vie des retraités intervenue au cours de ces 50 dernières années? C'est précisément de ces améliorations dont témoignent aujourd'hui une partie de la génération du Baby boom. Dépositaires de cette mémoire sociale dont les plus jeunes ne disposent pas nécessairement, les plus engagés des baby boomers appréhendent les évolutions actuelles au regard de l'histoire de l'État providence qui a balisé leur existence (développement des maternités, des crèches, du système scolaire et universitaire, de la protection sociale...). C'est sur la base de cette conscience, à la fois historique et politique, qu'ils dénoncent un retour en arrière, avec le recul (préssumé) de l'intervention publique, une remise en question des acquis sociaux et

finalement la diffusion d'une insécurité sociale semblable à celle qu'avaient vécu leurs parents avant-guerre. Le progressisme offensif des années 70 porté par une partie de cette génération ferait-il place en définitive à un conservatisme défensif aujourd'hui ? Dans ces conditions, quelle sera l'attitude politique de la majorité des baby-boomers dans leur ensemble au delà des plus engagés face aux réformes des politiques sociales dans lesquelles la politique de la vieillesse occupe une place centrale ?

Autant de questions qui ouvrent d'intéressantes perspectives pour l'analyse des systèmes de valeurs, des opinions politiques, et des comportements civiques et électoraux dans la décennie à venir.

Faut-il pour autant réfuter l'argument sur les contrastes culturels et le conservatisme des personnes âgées ? La sociologie apporte sur ce point des éclairages intéressants. Dans certain pays, le conservatisme est effectivement plus fort parmi les retraités. En France, par exemple, d'excellents travaux ont été réalisés sur l'âge et le vote par Bernard Denni ou Vincent Drouin (Denni B., 1995 ; Drouin V., 1994 & 2002). On note aussi dans les études d'opinion, des contrastes dans les systèmes de valeurs et les représentations avec une plus grande sensibilité au thème de l'ordre et à l'autorité et un plus grand attachement à la patrie.

Dans ce domaine, le rapport à l'extra-nationalité (Europe, mondialisation, immigration...), c'est-à-dire, à tout ce qui dépasse le cadre national et ses référents matériels ou immatériels dans lesquels les anciennes générations ont été fortement socialisées, on observe de forts contrastes avec entre cohortes. En 1997, 67% des plus de 65 ans considèrent qu'il y a trop d'immigrés en France, soit 11 points de plus que l'ensemble de l'électorat et 22 par rapport aux 18-24 ans. Ce qui ne signifie pas d'ailleurs une identification à l'extrême droite, mais une plus grande inclinaison pour ceux qui dans la droite traditionnelle portent les valeurs conservatrices (Viriot Durandal 2003a). Cette inclinaison particulière renvoie à des différences profondes de socialisation pour les anciennes générations. Car elles n'ont souvent pas vécues dans un contexte où l'enfance, la scolarisation et les activités de jeunesse étaient marquées par autant d'occasions de rencontres et de vie avec des personnes d'origines nationale, ethnique, linguistique et culturelle aussi différentes qu'aujourd'hui. L'ouverture sur l'altérité est aussi liée au contexte et aux histoires de vie.

De même, l'Union européenne, qui fait actuellement partie de l'environnement des jeunes, transcende un paysage national qui a fortement marqué la socialisation des retraités. Il convient de rappeler ces différences de contexte pour appréhender les contrastes générationnels dans le rapport aux processus d'union monétaire et politique. Sur ce plan, les plus de 65 ans étaient effectivement plus eurosceptiques que les plus jeunes. En 1997, seulement 44% pensaient que la France avait bénéficié de son appartenance à l'UE, loin derrière les plus jeunes. Mais en juin 2002, tout juste six mois après l'introduction définitive de l'euro qui effaçait les traces pluriséculaires des monnaies nationales, les « nostalgiques du franc français » étaient à peine plus nombreux chez les plus de 65 ans, seulement 53% contre 48% pour l'ensemble de la population⁴. Ce phénomène de « conversion » montre que les oppositions, même aux âges avancés, ne sont pas irréversibles. À la fois au contact de la réalité et grâce aux actions pédagogiques effectuées par les pouvoirs publics et les organisations de retraités pour préparer les personnes âgées au passage à l'euro, l'opinion des retraités a évolué rapidement. Ces observations confirment la nécessité de lutter contre la stigmatisation des populations âgées comme des éléments intrinsèquement réactionnaires. Les positions de repli sont aussi des réactions à un manque d'accompagnement et de transition dans les mutations du monde contemporain. Plus les marques de l'évolution prendront des formes inconnues, étrangères et lointaines, plus elles

⁴ Sondage IFOP pour *Dimanche Ouest France* auprès d'un échantillon de 1 005 personnes. La question posée était celle-ci : « Six mois après la mise en place de l'euro, regrettez-vous le franc ? ».

seront susceptibles de devenir des objets de fantasme et de rejet, et ce, quelque soit l'âge de la population. Se pose alors la question de l'aptitude des sociétés contemporaines à éviter d'exclure une partie de la population de la modernité, par la modernité..

Minoration, altération, régression et périphérisation.

Le débat sur l'âge et les droits politiques renvoie au plus profond de l'interrogation sur les sociétés modernes et leur rapport à la citoyenneté. Elle nous renseigne aussi très utilement sur l'intégration des personnes âgées dans l'espace public. Lorsque Stewart condamne les septuagénaires à une forme de « mort civique » avant leur disparition physique, il consacre en définitive l'idée d'un « effacement politique » en s'appuyant sur le principe d'une aliénabilité du vote avec l'âge. Il renvoie - consciemment ou non - à un questionnement plus fondamental sur les conditions de l'existence politique et sociale des individus âgés dans la cité. La péremption du droit de vote ne nie pas, en soi, l'essence d'un droit individuel (comme ce peut être le cas dans des approches de type raciste), mais elle l'annihile en retirant aux citoyens du seul fait de son état d'avancée chronologique sa capacité à conserver un pouvoir légitime sur les décisions de la collectivité à laquelle ils appartiennent. Le citoyen âgé devient alors un sujet placé sous la tutelle de ceux qui se situent dans leur cycle d'existence dans une période temporaire de « citoyenneté plénière » juste entre l'âge de la majorité politique (18 ans en France) et celui de la vieillesse institutionnalisée par un âge limite. Les racines de cette forme d'assujettissement des personnes âgées à une partie du corps social défini par son appartenance à un groupe d'âge renvoie à ce que l'on peut définir comme un processus de *minoration* par lequel l'individu passe d'un statut juridique de « majeur » à celui de « mineur ». Le mineur- du fait de son âge – se distingue du majeur par une situation d'infériorité liée à une inaptitude présumée à assumer lui-même certaines responsabilités. Cette situation présuppose une incapacité et induit une dépendance juridique. Nous définissons donc la *minoration* comme un processus visant à faire passer un individu ou un groupe social à un statut matériel ou moral inférieur (*minor* en latin) à celui qui était le sien à tel point qu'il induit la dépendance à l'égard d'un tiers (un adulte, un majeur, ou la société dans son ensemble). Ce phénomène se fonde en définitive sur un processus plus général d'*altération*. L'*altération* consacre une mutation essentielle des statuts, des droits et des rôles sociaux. Elle caractérise ici un changement d'état et de nature dans la définition de l'individu et de sa relation à la société. Stewart assume clairement cette position dans laquelle l'individu perd un droit fondamental du fait de son âge. Dans le cas de Möckli, l'altération existe mais uniquement au terme d'un lent *processus de régression*. Le *processus de régression* définit l'ensemble des logiques de réduction ou de limitation des droits, des statuts, mais aussi des rôles sociaux et des fonctions, sans pour autant les annihiler dans leur essence ni les altérer fondamentalement. C'est exactement ce processus qui est à l'oeuvre dans le cas du système de pondération de Möckli qui ne supprime pas le droit de vote mais le limite progressivement. La citoyenneté n'est donc pas atteinte en soi mais elle se réduit graduellement au point d'être finalement remise en cause lorsque le coefficient multiplicateur annule le vote. Dans ce cas précis, nous nous situons sur le point de rupture où le processus de *régression* fait place à l'*altération* sur lequel se fonde la minoration sur le plan juridique.

Fondamentalement, dans le processus d'altération, la personne « âgée » devient un individu distinct, « autre » (de *alter*⁵) c'est-à-dire différent de ce qui le définissait intrinsèquement avant le franchissement du seuil limite d'un âge institué socialement. L'altérité investit non seulement ses qualités et ses capacités présumées mais aussi son pouvoir sur lui-même et sur les autres. Elle peut alors générer des phénomènes de

⁵ *alter* (l'autre) est une racine latine d'altérer (rendre autre)

distinction et de distanciation par rapport à soi (ce que j'étais « avant ») et par rapport aux autres, qui conditionnent à la fois les statuts, les rôles et les fonctions dans la société. Sans aller nécessairement jusqu'à annihiler la totalité des droits ou des statuts, le *processus d'altération* peut exclure de manière sectorielle et permettre une mise à distance des centres de gravité décisionnels sur tous les champs, qu'ils soient politiques, économiques, sociaux ou culturels. C'est cette mise à distance que l'on peut qualifier de *périphérisation* puisqu'elle a pour effet de placer - progressivement ou subitement - les individus à distance des circuits de pouvoir, de décision d'actions ou d'influence sur la société du seul fait de leur âge et ce quelques soient par ailleurs leurs ressources, leurs capacités, ou leurs aptitudes objectives. Au delà des droits politiques ou civiques, les processus de *régression d'altération*, de *minoration*, et de *périphérisation* atteignent donc d'autres compartiments du droit aussi fondamentaux que les droits de l'homme et du citoyen, notamment le droit à la vie et à la santé mais aussi les droits économiques et sociaux. A partir de ces processus, il est possible de réexaminer la nature des statuts, des niveaux de pouvoir ou de responsabilité, mais aussi les relations entre le droit formel et son application réelle. Ces mécanismes qui dépassent les cadres juridiques reposent sur une culture sous-jacente de l'exclusion par l'âge qui inspire un ensemble d'attitudes et de pratiques discriminatoires dans les interactions avec les personnes âgées sur tous les compartiments de la vie en société. Le champ d'intervention potentiel des organisations de défense des retraités et des personnes âgées couvre donc théoriquement l'ensemble des interactions entre les personnes âgées et leur environnement. Dans cette perspective, la question de leur pouvoir s'étend à l'ensemble des sphères dans lesquelles les intérêts matériels ou moraux de leurs membres sont impliqués, que ces intérêts soient économiques, sociaux ou culturels. C'est en cela que la notion de pouvoir gris ouvre des perspectives plus générales sur le rapport entre âge et société.

BIBLIOGRAPHIE :

BÉLAND Daniel, VIRIOT DURANDAL Jean-Philippe, 2003, «L'expertise comme pouvoir : le cas des organisation de retraités face aux politiques publiques en France et aux Etats-Unis », Lien social et Politique – RIAC, 50, gouvernance et démocratie, Automne 2003, pp. 105- 123

BRÉCHON Pierre (Dir.), 2000, *Les valeurs des Français*, Paris, Armand Collin, Collection U, 2000

BUTTON James W., ROSENBAUM Walter A., 1990, “ Gray Power, Gray Peril, or Gray Myth ? The Political Impact of the Aging in Local Sunbelt Politics ”, *Social Science Quarterly*, University of Texas Press, Volume V, Number 1, March, p.25-38

CAMPBELL Andrea L., 2003, *How Policies Make Citizens. Senior Political Activism and the American Welfare State*, Princeton University Press, N.J., USA

CRENSHAW Albert B., 1992, « Assessing the Political Power of Seniors ; Although Still Strong, the Elderly and Their Groups are Increasingly on the Defensive », *The Washington Post*, Wednesday April 29, p. R4

CROZIER Michel, FRIEDBERG Ehrard, 1977, *L'acteur et le système ; les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil

CRYSTAL Stephen, 1990, “ Health Economics, Old-Age Politics, and the Catastrophic Medicare Debate”, *Journal of Gerontological Social Work*, vol.15, (n°3/4), p.21- 31

- DENNI Bernard, 1995, « Âge, attitude et comportements politiques », *Gérontologie et Société*, n° 74, octobre 1995, p. 20-39
- DROUIN Vincent, 2002, « La force électorale des retraités : l'exemple français *Cahiers de la FIAPA*, Vol.2 : « Le pouvoir gris ? », Tome 1: « Pouvoir et influence politique », Paris, *Décembre*, pp 50-60
- DROUIN Vincent, 1994, *Les effets de génération dans l'électorat français. Tentative d'analyse par cohortes (1958-1992)*, thèse de doctorat de l'IEP de Paris, sous la direction de Annick PERCHERON et Daniel BOY
- HÉRAN François, ROUAULT D., « La présidentielle à contre-jour : abstentionnistes et non inscrits », *INSEE Première*, N°397, 1995.
- HEWITT Paul, (interview), 2002, *Cahiers de la FIAPA*, Vol.2 : « Le pouvoir gris ? », Tome 1: « Pouvoir et influence politique », Paris, *Décembre*, pp 33-35.
- HORNBLOWER Margot, 1988, « Gray Power », *Times*, January 4th 1988, p. 35
- HUDSON Robert.B., 1978, « Emerging Pressures on Public Policies for the aging », *Society*, 15 (July/August)
- KONTRA Martin, 1996, <<La glorieuse ascension du parti des retraités>>, *Respekt*, Prague, in *Courrier international*, 4-10 juillet 1996
- KOZLOVA Tatiana Z., 2002, "L'identité des retraités russes", *Cahiers de la FIAPA*, Vol.2 « Le pouvoir gris ? », Tome 1: « Pouvoir et influence politique », Paris, *Décembre*, pp 72-79.
- KNUSSEL René, CASTELLI Dolorès A., 1995, « La lente affirmation politique des aînés », *Gérontologie et société*, L'âge dans la politique, octobre, n° 74
- MARTEL Laurent, 1997, *L'avènement du pouvoir gris*, <http://www.acfas.ca/concours/eureka97>.
- PETERSON Peter G., 2002, « L'explosion du vieillissement », *Cahiers de la FIAPA*, Vol.2 : « Le pouvoir gris ? », Tome 1: « Pouvoir et influence politique », Paris, *Décembre*, pp. 16-27
- PETERSON Peter G., 1999, *Gray Down : How the coming age wave will transform America and the world* , Time Books, Random House, 1999, New York,
- POTERBA James M., 1997, "Demographic Structure and the Political Economy of Public Education", *Journal of Policy Analysis Management*, 16, pp. 48-66
- QUADAGNO Jill, 1991, « Interest-Group Politics and the Future of U.S. Social Security », in MYLES John, QUADAGNO Jill (eds), *States, Labor Markets, and the Future of Old-Age Policy*, Temple University Press, Philadelphia, pp. 36-59
- RHODEBECK Laurie A., 1993, " The Politics of Greed ? Political Preferences among the Elderly ", *The Journal of Politics*, Vol. 55, n°2, University of Texas Press, May, pp. 342-364.
- SCHIRRMACHER Frank, 2004, *Das Methusalem-Komplott*, Blessing, Munich
- STEWART D.J., 1970, "Disfranchise the Old", *New Republic*, 29 (8), p.22
- THOMAS Hélène, 1996, *Vieillesse dépendante et désinsertion politique*, L'Harmattan, Paris
- TORRES-GIL Fernando M., 1992, *The New Ageing : Politics and Change in America*, New York.Westport, Connecticut, Auburn House
- VAN PARIJS Philippe, 1999, "The Disfranchisement of the Elderly, and Other Attempts to Secure Intergenerational Justice", *Philosophy and Public Affairs*, 27 (4), pp. 292-333
- VIRIOT DURANDAL Jean-Philippe, 2003 a, *Le pouvoir gris. Sociologie des groupes de pression de retraités*, Collection : le lien social, Presses Universitaires de France, Paris
- VIRIOT DURANDAL Jean-Philippe, (Coord.), 2002, Vol. 2 : « Le pouvoir gris ? », Tome 1 : « pouvoir et influence politique », *Cahiers de la FIAPA*, Paris

VIRIOT DURANDAL Jean-Philippe, 1999, *Les retraités en mouvement. Les groupes de pression de retraités français dans une perspective sociologique comparée*, Thèse de Doctorat, Anne-Marie GUILLEMARD (Dir.), Université Paris V, René Descartes-La Sorbonne, Décembre, Paris

VRANKEN Didier, 2002, "Quand le pouvoir gris n'est qu'un mot... de l'ensemble au groupe en passant par l'identité", *Cahiers de la FIAPA*, Vol. 2 : "Le pouvoir Gris? » Tome 1 : Pouvoir et influence politique, Paris, Décembre, pp. 61-71

WALLACE S.P., WILLIAMSON J.B., LUNG R.G., POWEL L.A., 1991, "A Lamb in Wolf's Clothing ? The Reality of Senior Power and Social Policy", MINKLER M., ESTES Carol E., Eds, *Critical Perspectives on Aging*, Amityville, NY : Baywood, pp.95-114